

244

septembre 2014
mensuel

espace-vie

La revue de la Maison de l'urbanisme / Centre culturel du Brabant wallon



Série (5/8) L'avenir de nos communes **Chaumont-Gistoux** se prend enfin en main

MOBILITÉ

Quel bilan après 10 ans
de sens unique limités ?

POLITIQUE

Le territoire au centre
du jeu et des enjeux

CULTURE BW

Un spectacle promenade
dans Louvain-la-Neuve

SENS UNIQUES LIMITÉS...
PARTOUT, SAUF À BRAINE-L'ALLEUD!



Un rôle à jouer

Le Gouvernement wallon a récemment publié sa Déclaration de Politique régionale 2014 - 2019. Il y détaille, en cent vingt et une pages, ses intentions pour les cinq années à venir.

Le volet « Développement territorial » décliné en trois chapitres retient plus particulièrement notre attention. Résumer en quelques mots les intentions, les stratégies, les souhaits formulés par le Gouvernement tiendrait de la gageure. Mais retenons, parmi d'autres, les quelques lignes dans lesquelles il propose, d'une part, de « faciliter la vie des citoyens » en

- poursuivant l'informatisation des outils et procédures
- complétant la liste des petits travaux qui ne sont pas soumis à un permis
- concrétisant la prescription des infractions de faible importance
- établissant des vade-mecum pédagogiques afin d'expliquer les procédures et outils en aménagement et urbanisme

D'autre part, il propose d'actualiser le Schéma de développement de l'espace régional (SDER). Voilà donc un programme d'envergure où chacun aura son rôle à jouer.

> Catherine Vandenbosch

03	En deux mots
04	Dossier Chaumont-Gistoux se prend enfin en main
07	Interview de Jean-Luc Son « Toutes les friches industrielles nous intéressent »
08	Aménagement du territoire Le territoire au centre du jeu et des enjeux
10	Mobilité Dix ans de SUL pour quel bilan ?
11	Découverte En route pour une promenade théâtrale
12	Les fantômes d'une promeneuse solitaire
13	Haïti, un autre regard
14	Des dessins naïfs pour un sujet vital
15	Épinglé pour vous... L'agenda du mois
16	Midi de l'urbanisme Quel sera l'impact du développement des énergies renouvelables pour notre territoire ?

Espace-vie est la revue mensuelle de la Maison de l'urbanisme du Brabant wallon - CCBW. Elle a pour objet de vous informer sur des sujets ayant trait à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme et à la définition du cadre de vie. Le CCBW y ajoute quatre pages dédiées à l'actualité culturelle du Brabant wallon.

Éditeur responsable : Édith Grandjean - Coordination : Catherine Vandenbosch, Xavier Attout, Marie-Pierre Uenten (culture BW) - Rédaction : X. Attout, C. Dunski, C. Vandenbosch - Équipe de la Maison de l'urbanisme : C. Vandenbosch, A. Chevalier, X. Attout, A. Leux - Président de Maison de l'Urbanisme : Mathieu Michel

Maquette : www.doublepage.be - Mise en page : Béatrice Fellemans - Imprimeur : jcbgam - Tirage : 7.700 exemplaires

Adresse : 3, rue Belotte, 1490 Court-Saint-Étienne - Contact : 010 62 10 30 ou m.urbanisme@ccbwb.be - Site internet : www.ccbwb.be - www.maisonsdelurbanisme.be

Espace-vie est publié avec le soutien de la Wallonie et de la Province du Brabant wallon. Imprimé sur du papier recyclé. Publication gratuite (dix numéros par an) pour les habitants du Brabant wallon, 10 €/an hors Brabant wallon (877-7092102-57). Ne peut être vendu. Toute reproduction partielle ou totale nécessite une autorisation préalable de l'éditeur responsable. Dessin : Artisteeno. Photo de couverture : Xavier Attout.



Un ancien couvent transformé en habitat groupé

L'ancien couvent des Sœurs franciscaines de Notre-Dame des Anges, à Genvat, occupé actuellement par l'asbl Accueil et Vie pourrait accueillir en... janvier 2017 un habitat groupé comprenant une dizaine d'unités. D'importants travaux seront nécessaires pour réaménager cet ancien couvent de 1 200 m² qui figure parmi les belles pièces du patrimoine rixensartois. Il comprendra, à terme, une dizaine de logements. « *L'intergénérationnel est mis en avant, lance l'un des instigateurs Christian Lannoye. Il s'agit d'une formidable opportunité de vivre autrement.* » Un bémol : la densité pose problème, la commune ne souhaitant que neuf unités de logement alors que l'équilibre financier ne serait atteint qu'avec douze unités.

Visite au Luxembourg, encore quelques places

La Maison de l'urbanisme organise les 19 et 20 septembre deux jours de visites surprenantes à la découverte d'exemples contrastés du développement territorial au Grand-Duché de Luxembourg. Il reste encore quelques places. Infos : mubw.be ou 010 62 10 53

40

Le nombre de boutiques que devrait comprendre l'extension du centre commercial L'esplanade, à Louvain-la-Neuve. Le propriétaire Klépierre a rentré, le 23 juin, une demande de permis socio-économique pour 18 314 m², soit 10 000 m² de moins que ce qu'il avait initialement prévu.

Une résidence-hôtel pour les chics seniors à La Hulpe

La construction d'une résidence de 90 appartements haut de gamme va débiter dans le courant du mois de septembre au cœur d'un magnifique parc de 2,5 ha situé à 300 mètres du centre de La Hulpe. L'idée des promoteurs est que l'acheteur bénéficie de tous les services habituellement disponibles dans un hôtel tout en habitant dans son appartement. On retrouvera donc des espaces de vie en commun (restaurant, salle de jeux, salle de sport, salle multimédia, espace beauté et bien-être, cave à vin, etc.) et des services à la carte (room service, conciergerie, service médical, navettes). L'ouverture du « Cénacle » est prévue en 2016.



« En Brabant wallon, nous sommes encore au stade de la détérioration environnementale. Il faudra encore attendre un peu avant d'avoir un dé clic. »

Jean-François Plumier, du département nature et forêts (DNF).

Un G100 pour réfléchir au devenir de Grez-Doiceau

Après le G1000 lancé en 2012, voici donc le G100. L'idée est similaire à celle développée dans le cadre de ce grand rassemblement citoyen visant à redonner du souffle à la démocratie. Sauf que dans ce cas-ci, les ambitions quittent l'échelon national pour rejoindre la division locale. Et c'est à Grez-Doiceau qu'une initiative du genre verra le jour.

Le collectif Grez en Transition souhaite rassembler cent citoyens les 11 et 12 octobre à l'école Saint-Joseph aux Champs. Ils se pencheront sur le devenir de leur entité et sur les actions à mettre en place pour améliorer le bien vivre ensemble. Infos : www.g100.be

> **L'entrée en vigueur** du Code du développement territorial a été reportée du 1er janvier 2015 au 1er juillet 2015.

> **Depuis le 1er septembre**, Marc Ligot a pris la direction du Centre provincial de l'agriculture et de la ruralité. Il avait remplacé il y a quelques mois Guy Maas à la direction du service du développement territorial. On ne connaît pas encore le nom de son successeur.

> **Dans notre dernier numéro**, nous vous présentions le nouveau bâtiment d'AGC Glass à Louvain-la-Neuve. Si nous évoquons ce projet en compagnie de son ingénieur concepteur Philippe Samyn, il faut préciser qu'il s'est associé avec l'architecte Bernard Van Damme (de BEAI) pour dessiner le bâtiment.

Série (5/8) Quel avenir pour les communes de plus de 10 000 habitants ?

Chaumont-Gistoux se prend enfin en main

Quinze ans qu'on en parle : Chaumont-Gistoux vient de valider son schéma de structure. De quoi baliser son développement futur. Un avenir qui oscille entre préservation de son espace rural et pression des promoteurs. Reste à voir de quel côté penchera la balance.

« **J**usque dans les années 1970, les permis d'urbanisme étaient octroyés sans réflexion. C'était le règne de l'anarchisme. Résultat : les Bruxellois installaient leur seconde résidence dans des coins ultra-reculés. Ce qui a participé à la forte dispersion de l'habitat que nous connaissons. Nous en payons le prix aujourd'hui. » En posant un constat abrupt sur la manière dont a été aménagée sa commune, Luc Decorte, bourgmestre de Chaumont-Gistoux depuis 2006, est relativement amer.

Il faut dire que cette entité de 11 500 âmes est une association de huit villages, reliés pour la plupart par la chaussée de Huy (N243) qui la traverse du nord (-ouest) au sud (-est). La notion de village-dortoir y prend tout son sens. Un village doré toutefois puisque les prix de l'immobilier témoignent de l'attractivité de son environnement. L'explosion démographique n'est pas ici un vain mot : en 20 ans, la population a augmenté de 40 %. D'ici 2030, elle devrait encore croître de 2 000 âmes.

Validé en 2002, adopté en 2014

Les édiles politiques ont compris que cette pression ne pouvait rester sans réponse. En 2002, le conseil communal a validé les principales options du schéma de structure et du règlement communal d'urbanisme (RCU). Après quelques aménagements, le schéma de structure a été approuvé en avril... 2014. Le RCU n'a, quant à lui, jamais passé la rampe. « Nous possédons aujourd'hui les outils qui nous permettront de baliser notre développement (crèches, écoles, milieux d'accueil pour aînés, etc.) pour les quinze

prochaines années », lance Luc Mertens, échevin de l'Aménagement du territoire. Notons que, jusqu'à présent, leur bible était le plan de secteur de 1979.

Les grandes options du schéma de structure sont simples à résumer : densifier les centres, ceux de Gistoux et de Dion-le-Mont en premier, et mettre fin à l'éparpillement de l'habitat. L'offre en appartements va augmenter. Plusieurs plans communaux d'aménagement accompagnent cette réflexion (Gistoux, Dion-le-Mont, Corroy-le-Grand, Chaumont).

« Sans faire attention, on se retrouvera comme à Oostduinkerke avec des immeubles de cinq étages un peu partout. »

« J'attends beaucoup de celui de Gistoux, fait remarquer Luc Decorte. Nous allons enfin créer une vraie place de village dans notre commune. »

L'enjeu sera en tout cas de résister à l'importante pression immobilière et de ne pas succomber aux sirènes des promoteurs qui font la file. « Il y a une vraie spéculation du foncier, poursuit Luc Decorte. Si on ne fait pas un peu attention, on va se retrouver comme à Oostduinkerke avec des immeubles à appartements de cinq étages un peu partout. » L'urbanisation est toutefois déjà bien avancée. D'où l'importance de ne pas rater les derniers aménagements. Sur les 16 % des zones à bâtir que compte la commune, 80 % sont déjà bâtis. Six zones d'aménagement communal concerté figurent au plan de secteur. « Mais il n'entre pas dans notre

projet de les libérer, sauf deux, à Vieusart et à Chaumont », précise Luc Decorte.

L'absence de transports en commun

Autre enjeu d'importance : le devenir des terres que possède l'Université catholique de Louvain à Chaumont-Gistoux, à la lisière de la E411. Le lotissement Chaumont-le-Neuf est enterré. « Mais je suis certain que l'UCL reviendra d'ici peu avec un projet, s'inquiète Luc Mertens. Nous serons attentifs. » Ajoutons qu'un parc d'activités de 14 hectares sera créé entre la nationale 4 et la E411.

Rayon mobilité, la commune est très mal desservie. Elle est entourée de grands axes (N25 et E411), ne possède pas de gare et pratiquement aucune ligne de bus efficace. L'éparpillement de l'habitat rend la voiture obligatoire. « Idéalement, il faudrait mettre en place des navettes dans les villages qui rabattraient les habitants vers la chaussée de Huy, lance Luc Mertens. Et là, une ligne de bus permettrait à ces navetteurs de rejoindre des pôles multimodaux aux sorties de la commune. »

Ajoutons que la commune espérait toujours la création d'une nouvelle voirie de liaison entre la sablière Hoslet et la E411, de manière à libérer le trafic de transit des 600 camions quotidiens qui traversent l'entité. Le Conseil d'État vient de donner raison à la commune de Walhain dans le cadre de son recours contre la révision du plan de secteur (qui comprend l'extension de la sablière). Les problèmes de mobilité ne seront donc pas résolus tout de suite. Sauf si cette annulation entraîne la faillite de l'entreprise...

> **Xavier Attout**

« Pas besoin de RER, ils ont le Train »

Chaumont-Gistoux est depuis longtemps une commune recherchée pour la qualité de ses paysages et de son cadre de vie. Dès les années 60, d'importants lotissements s'y sont développés, principalement sur le territoire de l'ancienne commune de Dion-Valmont. Le dernier grand lotissement a été créé au pied du Château d'eau de Gistoux au début des années 90. Depuis lors, le développement de l'urbanisation a pris une forme plus diffuse et mieux répartie sur l'ensemble du territoire.

Jusqu'à la révision du plan de secteur de 2013, la commune ne possédait pas de zone d'activité économique et la seule grosse entreprise installée sur son territoire était l'entreprise de terrassement Hoslet qui exploite notamment les sablières de Chaumont. Opportunité économique mais véritable cauchemar pour les riverains de la chaussée de Huy et les autorités communales. La puissance de l'entreprise était telle qu'à une certaine époque, Chaumont-Gistoux c'était un peu Hoslet City.

Il y a 30 ans, c'était aussi l'urbanisme de bon-papa. Le bourgmestre gérait sa commune en bon père de famille et, avec lui, on pouvait toujours s'arranger. Mais quand

vint le temps de la planification et des choix urbanistiques, les autorités communales se sentirent dépassées. Le schéma de structure, initié il y a 20 ans, est resté longtemps au fond d'un tiroir dans le bureau du bourgmestre, incapable de finaliser le chapitre « Options ».

D'une vision paternaliste à une vision responsable

D'une vision paternaliste de l'Aménagement du Territoire, on est passé aujourd'hui à une vision responsable. Le Collège peut compter sur l'assistance d'une CCAT motivée et d'un service urbanisme efficace.

À Chaumont-Gistoux, on est ouvert à la création architecturale et on ne s'en cache pas. La commune a fait du sentier du Berger une vitrine de l'architecture résidentielle contemporaine et de ses principales tendances. Le débat sur la cohabitation des formes, organique d'une part et géométrique de l'autre, est interpellant. Depuis toujours, la gestion des sablières a été au cœur des débats de la CCAT et des préoccupations du Collège. Aujourd'hui, il ne reste plus qu'un site en activité mais

dont les nuisances en termes de charroi sont considérables. La révision du plan de secteur de 2012 devait apporter une solution durable à ce problème. Mais la commune de Walhain n'était pas du même avis et le Conseil d'État vient de lui donner raison, réduisant à néant des années d'efforts et d'espoirs.

Heureusement pour la chaussée de Huy, la traversée de Gistoux avait déjà fait l'objet d'un réaménagement bien conçu qui a rendu au centre de l'agglomération un peu de convivialité. Il reste encore à finaliser le projet d'origine en créant une vraie place publique qui confirmerait le rôle central de Gistoux à l'échelle du territoire communal. Car Chaumont-Gistoux ne vise pas plus haut. Tellement proche de Wavre et de Louvain-la-Neuve, de leurs commerces et de leurs services, Chaumont-Gistoux doit rester cette commune verte et résidentielle qui assure à ses habitants un cadre de vie exceptionnel. Et tant pis pour Chaumont-le-Neuf, qui n'a jamais été qu'un concept abstrait totalement étranger aux réalités locales. À Chaumont-Gistoux, on n'a pas besoin du RER. On a déjà le Train.

> **Christian Radelet, Fonctionnaire délégué**



L'entreprise Hoslet, spécialisée dans l'extraction de sable, et ses 600 camions qui traversent quotidiennement Chaumont-Gistoux cause d'indéniables problèmes de mobilité dans le centre de l'entité. @ X. A.

Le billet de... Yves Hanin, professeur en aménagement du territoire à l'UCL

« De fortes relations de dépendance »



Chaumont-Gistoux s'étend sur 4 809 hectares occupés par 71 % de terres agricoles, 13 % de bois et 16 % de terrains bâtis. L'urbanisation est principalement résidentielle avec près de 660 hectares de terrains occupés par l'habitat et les jardins.

Entre 1850 et 1970 la population a lentement décliné pour atteindre quelques 3 750 habitants mais depuis elle est en croissance pour atteindre aujourd'hui 11 600 habitants. Cette croissance est particulièrement forte en regard des autres communes étudiées dans cette série d'articles.

L'attrait des secondes résidences

Un bref retour en arrière est nécessaire pour bien comprendre le développement qu'a connu cette entité. Commune très rurale, elle a longtemps bénéficié de sa proximité avec Wavre. La présence du vicinal a permis l'essor des petites entreprises locales comme les carrières et les moulins. Il a garanti également un développement de petites maisons ouvrières pour les travailleurs des autres entreprises de la région. Les villages de Chaumont-Gistoux ont connu un attrait pour les secondes résidences dès les années trente en raison de la présence de la route de Huy. Les belles demeures et les chalets plus modestes se sont développés le long des routes de campagne, et les centres de Chaumont et de Gistoux se sont étoffés. Il faut attendre les années septante pour connaître un développement résidentiel important sous la forme de nouveaux lotissements. La proximité de Wavre et de la nouvelle autoroute en direction de Bruxelles peuvent expliquer cette évolution. Toutefois il faut certainement mettre

en évidence le poids déterminant de la création de Louvain-la-Neuve comme vecteur d'augmentation de la population et du caractère résidentiel.

Une relation de dépendance

Chaumont-Gistoux s'est toujours caractérisée par une forte dépendance vis-à-vis des communes qui lui sont limitrophes, Wavre d'abord, Louvain-la-Neuve ensuite. Cette proximité permet d'avoir pratiquement l'ensemble des activités complémentaires à l'habitat en dehors de la commune et d'entretenir une forme de dépendance. Ces relations de proximité avec Wavre puis Louvain-la-Neuve apparaissent assez particulières puisque Chaumont-Gistoux s'est développée selon les modèles inverses de la cité classique du type de Wavre qui compte un centre bien marqué, des quartiers et des zones d'équipements mais aussi à l'inverse de la ville nouvelle de Louvain-la-Neuve qui s'est construite en opposition à l'habitat pavillonnaire dispersé et la dépendance automobile que cela implique.

Donner un sens aux étendues non bâties

L'identité de Chaumont-Gistoux s'est donc forgée sur ses paysages, ses anciennes activités au profit du caractère résidentiel. Les activités agricoles et les autres exploitations ou entreprises rencontrent aujourd'hui des difficultés pour se maintenir. Seuls les commerces de proximité et les activités scolaires et parascolaires ou de loisirs connaissent un essor. Et désormais, même les projets résidentiels sont contestés alors qu'il reste encore près de 360 hectares urbanisables. Les tergiversations sur les orientations à donner au ter-

ritoire démontrent cette difficulté à établir des choix dans une commune qui glisse vers davantage de protection de son environnement. On peut cependant s'étonner que le nouveau schéma de structure ne prévoie pratiquement aucune option pour assurer l'avenir des espaces agricoles et boisés. Contenir l'urbanisation est un objectif mais, donner un sens et une utilité pas seulement paysagère aux étendues non bâties est tout aussi indispensable.

Déterminer les liens avec LLN

L'avenir de Chaumont-Gistoux est sans doute de se donner plus clairement des objectifs par rapport à la manière de construire la campagne de demain et comment faire une urbanisation nouvelle sans être une ville ou un ruban commercial et résidentiel sur l'axe historique de Wavre. Une des pistes pourrait viser à renforcer les entités et à transformer progressivement les lotissements, de même que d'assumer le rôle de courroie de Corroy et Vieusart avec Louvain-la-Neuve. Le projet résidentiel de Chaumont-le-Neuf évoqué il y a une demi-douzaine d'années est certes abandonné mais l'on peut s'interroger sur les effets structurants pour la commune de la création d'un parc d'activité économique à proximité de la E411. Cette situation permet sans doute à Chaumont-Gistoux de résoudre les effets de la pression immobilière tout en développant les activités et en percevant les bienfaits financiers aux limites de son territoire. Pour l'avenir, il serait souhaitable que Chaumont-Gistoux s'interroge davantage sur son interconnexion avec la cité universitaire et effectue certains choix forts.

> Yves Hanin, directeur du CREAT

Ginkgo réhabilite dix hectares de friche industrielle à Mont-Saint-Guibert

« Toutes les friches nous intéressent »



Jean-Luc Son dirige la société REIM qui est chargée de mener à bien le projet des Jardins de l'Orne, financé par le fonds Ginkgo.

Un nouveau quartier de 280 logements, baptisé « Les Jardins de l'Orne », va voir le jour sur le site des anciennes papeteries de Mont-Saint-Guibert. Ginkgo vient d'obtenir son permis d'urbanisation. Ce projet résidentiel devrait être terminé d'ici 2021.

Les anciennes papeteries de Mont-Saint-Guibert ont fermé leurs portes dans les années 1970. Cette filiale des papeteries de Genval était, à l'époque, l'un des plus grands employeurs de la commune. Au fil des années, ce site de dix hectares est devenu un véritable chancre. Jusqu'à ce que le fonds Ginkgo mette la main dessus et développe un projet de nouveau quartier résidentiel baptisé « Les Jardins de l'Orne », dont la première phase devrait être bouclée en 2016. Au total, 280 logements sont prévus (37 000 m²).

Ginkgo vient de recevoir son permis d'urbanisation. L'attente a été longue...

Moi qui suis un grand impatient, ce projet m'a en tout cas appris à être patient ! Entre le moment où la demande a été introduite et l'obtention du permis, vingt-huit mois se sont écoulés. Le changement de majorité à Mont-Saint-Guibert nous a fait perdre dix mois car le nouveau collège a dû réétudier le dossier, ce qui est normal.

Nous allons enfin pouvoir commencer, début septembre, les travaux de voirie, de même que les aménagements relatifs à l'égouttage et aux raccordements électriques.

Que comprend ce projet ?

Il s'agit en fait de la transformation d'un chancre en un nouveau quartier résidentiel de 280 logements (44 villas, le solde en appartements), le long de la rue Auguste Lannoye. Mont-Saint-Guibert accueillera 80 % des constructions, les autres étant situées à Court-Saint-Étienne. On y retrouvera également une crèche, quelques commerces et une demi-douzaine de bureaux. Plus de 400 places de parking sont également prévues. L'accès au site s'opérera par la rue Lannoye et une boucle de circulation desservira l'intérieur du site. L'Orne sera remise partiellement à ciel ouvert. Une coulée verte est prévue le long de la rivière pour les piétons et les cyclistes. Deux importantes zones vertes sont également prévues. C'est le bureau d'architecture Syntaxe qui a dessiné le masterplan et qui est chargé de l'architecture du bâti.

Où en est-on aujourd'hui ?

La démolition de trois hectares de dalle en béton et des 16 000 mètres carrés de bâtiments, dont certains atteignaient 27 mètres de haut, a duré un an. La dépollution des sols a porté sur des taches de solvants chlorés, des souillures d'hydrocarbures léguées par une citerne et sur une ancienne décharge sauvage. La Région

wallonne a signé début juillet l'arrêté actant la dépollution conforme du site. Notons que le béton des différentes constructions a quant à lui été recyclé et concassé sur place, pour former de grandes plateformes en béton servant de fondation aux constructions nouvelles. Cela nous a permis de réaliser d'importantes économies de CO2 puisqu'on a évité près de 1 400 déplacements de camions hors site.

Quid de la suite du planning ?

En octobre, nous introduirons la demande de permis d'urbanisme pour la première phase des travaux. 114 logements sont prévus dans cette phase : douze villas du côté de la rue de la Papeterie et 108 appartements le long de la rue Lannoye. Livraison espérée douze et dix-huit mois après l'obtention du permis. De la commercialisation de cette première phase dépendra le lancement de la seconde. Elle comprendra à peu près 160 logements supplémentaires pour atteindre un total d'environ 280 unités.

Ginkgo a l'ambition de mener ce projet à son terme en 2020 ou 2021. Nous y croyons dur comme fer : sept millions ont déjà été engagés sans certitude juridique.

Qui est Ginkgo, le fonds in-

ternational qui est derrière ce projet de réaffectation ?

C'est un fonds d'investissement créé pour acquérir et réhabiliter des sites ayant fait l'objet d'une exploitation industrielle ou commerciale polluante dont la requalification contribue à limiter l'étalement urbain. Il a été créé à l'initiative de la Compagnie Benjamin de Rothschild, à Genève. Parmi ses principaux investisseurs, on retrouve la Caisse des dépôts et consignations (France), la Banque Européenne d'Investissement (EU), la Société fédérale de participations et d'investissement (SFPI) (B) et la Société régionale d'investissement de Wallonie (SRIW).

Ginkgo a-t-il d'autres projets en cours ?

Un deuxième dossier a été ouvert à Tournai où Ginkgo a acquis le site des anciennes usines Dunlop. Et nous avons scellé un accord pour développer un autre projet dans le centre du Brabant wallon, à Ottignies sur le site de l'ancienne sablière du Corbeau, plus petit toutefois que celui de Mont-Saint-Guibert puisqu'il s'agit ici de la construction de maisons unifamiliales à moins d'un kilomètre de la gare d'Ottignies.

> Propos recueillis par Xavier Attout

Le territoire au centre du jeu et des enjeux

Quel sera le programme d'actions en matière d'aménagement du territoire, de logement ou de mobilité ? Le développement territorial y occupe un volet important. CoDT conforté, villes nouvelles, création de 6 000 logements publics : les ambitions sont présentes. Reste à voir si elles se concrétiseront.

Le PS et le CDH ont présenté à la mi-juillet leur déclaration de politique générale (DPR) pour la législature 2014-2019. Plusieurs volets intéressent bien évidemment les acteurs de l'aménagement du territoire, de la mobilité et du logement. Une grande information avant de détailler le reste du contenu : l'entrée en vigueur du code du développement territorial est repoussé au 1er juillet 2015. « *Afin d'assurer la stabilité juridique et la sécurité des investissements en Wallonie, le gouvernement s'attellera en priorité à adopter les arrêtés d'exécution du CoDT* », peut-on y lire. Mais on sait aussi que ce report s'inscrit dans un contexte d'important lobbying des secteurs de la construction, de l'immobilier et des architectes, qui souhaitent ardemment que certains passages du code soient modifiés (dont notamment le fameux délai de rigueur pour l'octroi de permis qui laisserait trop de demandes sans réponse). Rien n'a pour l'heure filtré sur la volonté de la nouvelle majorité de prendre en compte les exigences de trois fédérations du monde de la construction.

L'idée de créer des villes nouvelles est bien là

Pour le reste, les lignes de force en matière d'aménagement du territoire déterminées lors de la précédente législature sont maintenues. À savoir la limitation de l'étalement urbain et la densification des lieux de vie « *notamment par une politique de remembrement territorial tant en milieu urbain que rural et en rationalisant les déplacements.* » La priorité sera donnée à la dynamisation des cœurs de villes et villages et à la rénovation des

quartiers urbains et ruraux existants « *en y appliquant une densité proportionnée* » et en recyclant les terrains. Contestée par certains experts, l'idée émise par le CDH de créer des villes nouvelles est dorénavant inscrite noir sur blanc. Elles seront créées en extension des pôles urbains existants. Les projets exemplaires sur le plan énergétique ou architectural seront encouragés. Au niveau local, la DPR encourage la réflexion collective sur l'aménagement du territoire. Les schémas de structure communaux, futurs schémas de développement urbain, sont notamment mis en avant.

Pour le reste, citons pêle-mêle quelques grands principes attendus et élémentaires : la création de zonings industriels sera effectuée en priorité sur d'anciennes friches, la mobilité devra être davantage intégrée dans l'aménagement du territoire, le redéploiement des friches industrielles sera favorisé alors que, en matière d'éoliennes, la priorité sera donnée à l'implantation le long des voies de transport principales. Le recentrage des activités au cœur des milieux urbains est également prévu.

L'IBW comme « aménageur public »

Cela concerne bien évidemment peu le Brabant wallon, mais un accent sera mis sur le développement d'une « *réanimation en milieu urbain* » de quelques grandes villes telles que Charleroi, Mons, Liège, Seraing, La Louvière, Verviers, Mouscron. Le caractère structurant des villes est mis en avant.

Le Gouvernement prévoit également d'ac-



Parmi les mesures prises par le gouvernement figure notamment la cr

tualiser le Schéma de développement de l'espace régional (SDER). Un projet qui figurait déjà dans le programme de la précédente législature. Le SDER devrait être le moteur de sa politique de développement territorial. La politique foncière publique sera quant à elle renforcée. Les intercommunales de développement économique endosseront le rôle d'aménageur public afin de valoriser les réserves foncières. Les espaces ruraux (40 % des Wallons y vivent) ne sont pas oubliés. Les services publics y seront maintenus, de même qu'une politique de développement différenciée. L'objectif est de défendre et renforcer les spécificités du monde rural.

6 000 logements publics sont prévus

On le sait, la Wallonie doit construire 250 000 logements d'ici 2030 (surtout à partir de 2020 font toutefois remarquer des experts de la banque ING, ce qui tempère quelque peu la pensée ambiante qui

veut que l'on construise à tour de bras dès maintenant) pour répondre au boom démographique. Pour y arriver, le Gouvernement veut tout d'abord mettre sur pied des États généraux du logement et de la construction. Plusieurs politiques seront lancées, dont celle de construire 6 000 logements publics. Un point positif : l'idée de construire ces logements dans des grands ensembles isolés semble laissée de côté pour privilégier la construction et la rénovation de logements disséminés dans l'habitat existant. Enfin, l'accès à la propriété sera favorisé. Le bonus-logement est maintenu pour ceux qui en profitent déjà. Mais un nouveau mécanisme sera mis en place pour les futurs acheteurs.

Un tableau de bord de la mobilité

La mobilité doit s'intégrer dans une politique plus globale, qui comprend l'environnement et l'économie. Un tableau de bord de la mobilité sera élaboré en Wallonie pour améliorer la politique en la

matière. Un plan régional de mobilité sera ensuite développé. Beaucoup d'intentions ensuite avec le développement du covoiturage et de parkings spécifiques, l'idée de favoriser les déplacements en vélo et à pied et d'encourager des alternatives à la voiture individuelle. D'autres mesures sont encore prévues.

> **Xavier Attout**



Créations de zonings industriels. © D. R.

Inter-Environnement : « La prise en compte de l'environnement a reculé »

Inter-Environnement Wallonie estime que la Déclaration de politique régionale wallonne 2014-2019 traduit « quelques avancées environnementales dans les domaines économique, territorial et de la gouvernance » mais que la prise en compte de l'environnement « a cependant globalement reculé et les mesures qui le concernent demeurent, à ce stade, exemptes d'objectifs chiffrés. »

La Fédération regrette que la rigueur budgétaire et la priorité donnée à l'enjeu socio-économique et à la création d'emplois « laissent poindre peu de marges pour rencontrer l'ampleur des défis environnementaux ». IEW constate que les thématiques environnementales sont marginalisées et subordonnées aux politiques socio-économiques. Elle relève toutefois plusieurs mesures intéressantes dans le domaine économique, telles que la confirmation de l'alliance emploi-environnement liée à la construction, la priorité donnée aux circuits courts, l'amplification du développement d'une économie circulaire ou encore la poursuite d'une politique territoriale forte susceptible de mettre fin à l'étalement en recentrant les activités dans les noyaux urbains.

Enfin, Inter-Environnement souligne l'ambition du gouvernement qui veillera à transformer la politique de gestion des déchets en une politique de valorisation des ressources. Une consigne pour les canettes en aluminium est notamment prévue. La poursuite de la première alliance emploi-environnement, visant les économies d'énergie dans le logement et la création d'emplois dans les métiers de l'efficacité énergétique et de l'éco-construction, est également une bonne nouvelle. > **X. A.**

Quel bilan peut-on tirer de dix ans de sens unique limité ?

Un sens unique limité (SUL) est une rue à sens unique que les cyclistes peuvent prendre dans les deux sens. Depuis le 1er juillet 2004, les communes sont obligées de transformer les voiries à sens unique en SUL pour les cyclistes lorsque la vitesse maximale autorisée ne dépasse pas 50 km/h et que la largeur de la chaussée est d'au moins trois mètres. Certaines communes sont toutefois encore réfractaires à l'idée.



Philippe Degand est coordinateur de la cellule Brabant wallon du Gracq, l'association des cyclistes quotidiens.

« Le bilan est assez mitigé »

> Quel bilan peut-on tirer de dix années de sens unique limité en Brabant wallon ?

Le bilan est assez mitigé et variable selon les communes. Ottignies, Walhain, Rixensart et Nivelles font office de bons élèves. Même si pour cette dernière, nous pouvons regretter que certaines voiries régionales situées dans le centre-ville ne sont pas encore passées en SUL. Parmi les communes qui étaient réticentes au départ, les mentalités évoluent à Waterloo et à Wavre. Des sens uniques limités y apparaissent depuis deux ou trois ans. Braine-l'Alleud reste par contre la seule commune à s'y opposer vivement.

> Quels sont les avantages d'un SUL ?

Le principal est qu'il permet d'éviter les détours inutiles. Il évite aussi de circuler dans des routes ou carrefours dangereux. La question de la sécurité est donc fort présente.

> Pourquoi pensez-vous que certaines communes sont encore réfractaires à la mise en place de SUL ?

Je pense que le réflexe naturel est de se dire que c'est trop dangereux. Pourtant, il est préférable de voir arriver une voiture de face plutôt qu'elle ne dépasse le cycliste dans son dos. Le contact visuel avec l'automobiliste est meilleur dans un SUL. Depuis 2004, les SUL sont obligatoires sauf si des problèmes de sécurité se présentent. Selon l'IBSR, les accidents y sont rares. Et s'ils doivent malgré tout apparaître, c'est à des carrefours.

> Existe-il un mécanisme de sanctions à l'encontre des communes réfractaires ?

Non, et c'est ce qui est regrettable. Il serait pourtant intéressant de lier la politique des SUL avec la délivrance de subsides liés aux modes doux. Au Gracq, nous essayons d'emporter la conviction des communes réfractaires en leur suggérant de contacter d'autres communes qui sont emballées par ce système. Cela fonctionne régulièrement.

« Il faut une valeur ajoutée »

> Braine-l'Alleud est la seule commune du Brabant wallon à ne pas posséder de sens unique limité. Quelle est votre réticence en la matière depuis dix ans ?

Il s'agit principalement d'une raison sécuritaire. Nous estimons que les cyclistes ne sont pas suffisamment en sécurité lorsqu'ils empruntent des sens uniques. Les automobilistes sont parfois surpris de voir débouler un cycliste. Pour cette raison, les collègues successifs n'ont jamais souhaité changer la réglementation. Je partage entièrement ce point de vue.

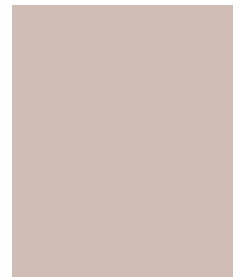
> La situation pourrait-elle évoluer à l'avenir ?

Chaque cas doit être étudié (NDLR : Braine-l'Alleud compte 84 sens uniques). Il ne faut pas faire des SUL pour le plaisir. J'estime que cela peut être envisagé quand il y a une vraie valeur ajoutée, c'est-à-dire que cela permet aux cyclistes d'éviter de devoir faire un long détour. J'ai également interrogé mes collègues de Waterloo et de Nivelles pour connaître leur avis. Je reste perplexe sur la nécessité de ces aménagements. Nous examinons toutefois actuellement avec le Gracq de Braine-l'Alleud les différentes possibilités.

> D'autres aménagements pour les cyclistes sont prévus lors de cette législature ?

Les modes doux sont au centre de nos préoccupations. Nous souhaitons notamment créer une piste cyclable le long de l'avenue du Japon : elle permettra de relier le futur centre administratif communal au centre de l'entité. Une liaison entre le site du Paradis et le centre-ville est également à l'étude. Enfin, je lorgne sur l'ancienne ligne de chemin de fer 115 (Braine-l'Alleud à Clabecq). La Région wallonne ne possède pas de budgets suffisants pour l'aménager en RAVeL, mais je souhaiterais néanmoins que ce chemin devienne praticable.

> Propos recueillis par Xavier Attout



Henri Detandt est échevin de la Mobilité à Braine-l'Alleud.

Des artistes vous baladent dans Louvain-la-Neuve par une visite théâtrale en rue

Une promenade théâtrale pour découvrir la ville

Découvrir ou redécouvrir l'histoire d'une ville brabançonne à travers une visite théâtrale en rue est une idée plutôt originale. C'est à Louvain-la-Neuve que "Les fantasmés d'une promeneuse solitaire" vous emmèneront dans un parcours étonnant, drôle, sensible et instructif.

Comment découvrir une ville ? Oubliez, pour un temps, la traditionnelle visite guidée ! Une nouvelle formule s'invite en Brabant wallon, à Louvain-la-Neuve : la visite théâtrale en rue (et non « de rue »). Imaginée par le créatif « L'Isolat », cette forme théâtrale doit une de ses particularités à la récolte de témoignages qui ont nourri le texte. *Les fantasmés d'une promeneuse solitaire* est, en effet, né d'un atelier d'écriture organisé avec des gens qui ont vécu ou vivent à Louvain-la-Neuve (pour en savoir plus, rendez-vous page 12). Témoignages, anecdotes, non-dits, légendes nourrissent donc le texte de ce spectacle-visite décalé et original. La comédienne qui emmène les spectateurs dans son parcours à travers la ville et son histoire, en constitue une autre particularité. La promeneuse solitaire est un personnage décalé, singulier qui marche à toute allure dans les rues, trainant derrière elle un caddie blanc renfermant Dieu sait quoi. Lorsqu'elle s'arrête, c'est pour évoquer des anecdotes issues de l'histoire de la ville. Un arbre, une pierre, un bâtiment, une fresque, une fontaine, tout est prétexte à révéler les légendes urbaines, les vérités cachées, les pages honteuses ou glorieuses de Louvain-la-Neuve. Le public se laisse emporter par ce texte déclamé avec émotion, avec colère, avec douceur... Même les badauds se laissent prendre au jeu de la comédienne. Car elle les interpelle. C'est toute la ville et ses habitants qui font partie intégrante du spectacle.

Une ville chargée d'histoires

Louvain-la-Neuve, qui ne ressemble à aucune autre ville, est une source inépuisable pour alimenter *Les fantasmés d'une promeneuse solitaire*. Son histoire commence sur le plateau vallonné qui fut occupé par d'anciens champs de betteraves et témoin du passage de noms connus de l'Histoire. S'en suit la naissance du projet urbanistique sous la direction du professeur Raymond Lemaire, de Jean-Pierre Blondel et de Pierre Laconte. Enfin, la ville, ses bâtiments, ses occupants qu'ils soient de passage ou résidents, le mobilier urbain, les aménagements, tout est prétexte à dévoiler des pans de l'histoire de Louvain-la-Neuve.

Dans un décor imprévisible

Louvain-la-Neuve est sans nul doute une ville particulière, par son histoire et les histoires qu'elle draine, par son architecture et par sa nature : à demi campus, à demi ville... Considérée par

certaines comme une « ville sans âme », une « ville sans cimetière » ou encore une « ville sans vieux », elle n'en est pas moins un lieu de vie, un lieu dont l'histoire et les histoires sont riches. C'est dans le décor somptueux et imprévisible de ses rues que vous emmènent *Les fantasmés d'une promeneuse solitaire* durant les mois à venir.

> Catherine Vandebosch

Infos et renseignements : www.isolat.org - +32 478 57 10 90





Louvain-la-Neuve au centre d'un travail d'écriture

Les fantasmes d'une promeneuse solitaire

Rencontre avec François Moens et Matthieu Collard, respectivement « multitâches » de l'asbl l'Isolat et metteur en scène des spectacles de ce collectif réunissant quelques amis qui avaient envie d'expérimenter une nouvelle façon de créer.

Qu'est-ce que "Les fantasmes d'une promeneuse solitaire" ?

François Moens : *C'est un spectacle-visite décalé et original né d'un atelier d'écriture que j'ai animé et qui réunissait douze personnes aux profils très variés : des habitants, des étudiants, des anciens*

et des voisins de Louvain-la-Neuve. C'était très intergénérationnel. Il n'y avait aucun professionnel de l'écriture, mais tous avaient un intérêt pour la chose. Il y a eu onze séances d'atelier et ce qui était très chouette, c'est que le groupe a pris goût au jeu et a beaucoup travaillé entre les séances, en faisant du repérage, par exemple.
Matthieu Collard : *La démarche de spectacle déambulatoire offre une visite différente de la ville. Ce n'est pas du théâtre de rue, mais du théâtre en rue.*

Qu'est-ce que cette pièce, par la participation citoyenne et la méthode artistique, apporte comme regard sur la vie des habitants de Louvain-la-Neuve ?

F. M. : *La fiction permet de se poser des questions sur les choses qu'on y a vécues, elle offre un recul et une vision nuancée. Il y a plein de choses drôles qui émergent. Comme ce sont surtout des femmes qui ont participé aux ateliers et qu'il y a la présence de l'Alma Mater, cela donne une vision très féminine.*

Le regard sur leur ville des participants aux ateliers d'écriture a-t-il changé ?

F. M. : *Oui, parce qu'on a appris beaucoup de choses sur son histoire et la motivation des gens. C'est tout le jeu de l'atelier : lier les anecdotes et la grande histoire. Comme la présence de Napoléon et celle des gens qui habitaient là avant la construction de Louvain-la-Neuve.*

M. C. : *L'ambition du spectacle est de faire vivre des émotions à travers des données topographiques et architecturales, de générer une émotion forte à partir de quelque chose qui semble léger. Le public s'amuse beaucoup du mélange du vrai et du faux. Le quotidien est transformé en art. Après le spectacle, les spectateurs qui retournent en ville auront sans doute un regard différent sur certains lieux.*

Quelles étaient les consignes d'écriture ? Aviez-vous déjà une idée de la trame générale du spectacle avant même de commencer les ateliers ou l'idée du personnage de la « promeneuse solitaire » a-t-elle émergé en cours d'ateliers ?

M. C. : *C'est la ville qui est le moteur du spectacle, de l'écriture progressive d'éléments qui en construisent la trame. L'atelier d'écriture mélange les envies des gens et les visites des lieux qui nourrissent leur imaginaire. C'est un patchwork entre leur vécu, leur ressenti et leur imaginaire. L'équipe de plateau a eu la surprise de découvrir le résultat du travail d'écriture.*

F. M. : *Au départ, nous n'avons aucune idée préconçue de ce que cela va donner. La trame du spectacle est vraiment faite avec les gens. Il y a différentes étapes d'écriture avec la conception du synopsis, de la scénographie, des déplacements dans la ville... J'ai été le premier étonné du résultat.*

> **Propos recueillis par Caroline Dunski**

L'isolat

L'isolat est un matériel biologique obtenu à partir d'organismes vivants à des fins d'examen ou de culture.

Le pitch des *Fantasmes d'une promeneuse solitaire*

Une intello, en colère, révèle le pourquoi et les véritables enjeux de la construction de Louvain-la-Neuve. Ce faisant, elle se révèle à elle-même.

Lire aussi l'article page 11.

En pratique

Pour prendre part au spectacle-visite, organisé sur demande pour des groupes, contacter François Moens : 0478 57 10 90.

Photos : Matthieu Collard, Mélodie Valemberg, François Moens.

Haïti, un autre regard

Pendant un mois, la jeune scène haïtienne sera en tournée en Belgique avec un spectacle qui modifiera le regard que le public porte sur un pays dont il ne soupçonne ni le dynamisme, ni la créativité.

Haïti, *un autre regard* réunit trois chanteuses, un chanteur et cinq musiciens sous le regard croisé du Belge Pierre Vaïana et de la Haïtienne Yole Dérose. Au départ de ce projet, il y a la programmation reportée pour cause de séisme de la tournée *Ewa Ayiti !* prévue à l'automne 2010. Wallonie-Bruxelles International (WBI), qui organisait l'événement en partenariat avec le Centre culturel du Brabant wallon (CCBW) et l'ONG haïtienne Fondation Connaissance et Liberté (FOKAL), a décidé alors de soutenir des résidences d'artistes tant ici, en Belgique, que là-bas, en Haïti. C'est ainsi que Pierre Vaïana, saxophoniste qui travaille en Afrique sur des projets de cultures croisées depuis plus de 20 ans, a été sollicité pour accueillir des artistes et organiser des stages de chant. C'est à l'occasion de l'un de ces stages que Tamara Suffren, jeune chanteuse de Port-au-Prince inspirée par les grands poètes haïtiens, a réalisé son premier disque, *Lespwa*, sous le label IglooMondo.

Une profusion de talents

« C'est une évidence qu'il y a une profusion de talents en Haïti, de belles voix qui chantent très bien, note le saxophoniste belge. Avec WBI et le CCBW, on

a commencé à réfléchir à la création d'un spectacle pour représenter la nouvelle scène haïtienne. Avec FOKAL et quelques experts, dont Yole Dérose (ndlr : cette grande dame de la scène musicale haïtienne est une référence notoire dans le milieu artistique), nous avons élaboré une sélection d'artistes qui a conduit à une création en trois ou quatre temps, dont le premier était une résidence à l'Espace Columban en septembre 2013. Les artistes ont à peu près tous le même âge. Ce qui est frappant, quand on les écoute, c'est de voir combien l'image misérabiliste qu'on a de ce pays est différente de la réalité. Il y a en Haïti un dynamisme et une créativité culturelle très forts. Haïti, c'est 400 ans d'histoire exceptionnelle avec une langue francophone de toute beauté qui existe depuis longtemps. L'impression que ce pays m'a donné, c'est qu'il raconte un peu l'histoire de la francophonie que l'on ne connaît pas bien. Les artistes vont nous apporter beaucoup : les histoires qu'ils racontent dans leurs chansons et les rythmes très dansants qui ont une parenté avec les Caraïbes et le Brésil. C'est chaloupé et cela exprime tout un pan de notre culture. »

Yole Dérose s'est chargée de la mise en scène des chansons et a créé un fil conducteur pour rendre le tout cohérent. Le spectacle concocté montre donc le Haïti d'aujourd'hui en évoquant les cultures traditionnelles, par les rythmes, mais aussi la musique moderne. « Une énergie exceptionnelle se dégage de ce spectacle, s'enflamme encore Pierre Vaïana. On sent l'Afrique, mais ce n'est pas l'Afrique. C'est l'Amérique, le Nouveau Monde. Haïti, c'est le métissage ancien entre l'Afrique et l'Europe. À l'époque où Saint-Domingue était une grande puissance économique et où l'esclavage était une des composantes essentielles, les esclaves se sont révoltés et ont créé une république et une langue mélangeant français et culture haïtienne pour une compréhension mutuelle. Le coach scénique Cédric Van Caillie, chanteur du groupe BaliMurphy, s'est trouvé dans le spectacle comme si c'était de la chanson française. D'ailleurs, les artistes haïtiens connaissent toutes les chansons françaises alors qu'on ne sait rien de leurs classiques ! »

> Caroline Dunski



La tournée

- Ve 19/09 : Cité Miroir à Liège
- Ma 23/09 : Botanique à Bruxelles
- Me 24/09 : Waux-Hall à Nivelles
- Je 25/09 : Vénérie à Watermael-Boitsfort
- Ve 26/09 : Maison de la Culture Famenne-Ardenne à Marche-en-Famenne
- Me 01/10 : Maison de la Laïcité à La Hulpe
- Ve 03/10 : Ferme du Biéreau à Louvain-la-Neuve
- Sa 04/10 : Espace Grand-Leez à Gembloux
- Sa 11/10 : Espace culturel à Trois-Ponts

Infos : www.haitiunautre REGARD.be - www.ccbw.be

Quand l'art vient en support du droit au logement

Des dessins naïfs pour un sujet vital

Illustrer la problématique du logement public est un fameux défi que Fanny Dreyer a relevé à la demande du RBDL. En résultent des cartes postales qui sont distribuées dans différents lieux du Brabant wallon.



Le monde illustré de Fanny

Fanny Dreyer est très sollicitée, mais ne s'en plaint pas ! Elle travaille régulièrement avec les éditions suisses « La joie de lire », spécialisées dans la littérature jeunesse et pour lesquelles elle a illustré trois ouvrages et avec Citrus, une grosse revue française d'illustration. En ce moment, elle réalise un petit film d'animation pour une chanteuse qui en fera son clip. Enfin, avec une amie, elle a créé Cuistax, un fanzine bruxellois pour les enfants.

<http://fannydreyer.blogspot.be/>

> C. Du.

« **A**u départ, c'était un peu angoissant. C'était un sujet qui me dépassait et il était difficile de trouver un angle d'attaque, avoue Fanny Dreyer, une artiste à qui le Réseau brabançon pour le droit au logement (RBDL) a confié l'illustration de sa campagne de sensibilisation. Mais le fait d'assister à quelques réunions des groupes de travail m'a permis de démarrer et le projet est très bien suivi par Vincent Wattiez et Sarah Debove, animateurs au Centre culturel du Brabant wallon. Au début, je pensais faire une BD plus classique, mais je me suis finalement accrochée à de petites choses pour en faire une planche. J'ai pris le parti d'être plus dans le poétique que dans le récit en partant de la construction de différents symboles, comme la maison qui peut être déclinée sous plein d'aspects. »

La jeune illustratrice venue de Suisse pour étudier à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles a donc été sollicitée par le RBDL, qui lui a fourni lectures, chiffres, statistiques et analyses pour l'aider à aborder le logement public avec un regard poétique. Si le résultat est de facture naïve, les thèmes restent graves et sont compris de façon quasi instantanée. Il s'agit des difficultés à se loger en Wallonie, de pénurie de logements publics dans le Brabant wallon ou encore des critères d'attribution de logements sociaux avec « le système des points additionnels qui m'a amusée parce que tout y est décortiqué pour faire entrer les gens dans des catégories précises. » Fanny Dreyer confie également que pour cette mission, contrairement à son travail habituel d'illustratrice, elle a dû « créer la base de toutes pièces. Habituellement, le texte littéraire est déjà présent et je dois juste y greffer mon travail d'illustration. »

« Nous ne voulions pas d'un graphisme de presse avec des phylactères où l'on aurait pu lire, 'plus de logement public !', explique Vincent Wattiez, coordinateur du RBDL. Nous voulions une approche sensible et poétique ayant pour objectif de sortir du cadre et élargir l'angle de regard et d'écoute. Photographes, musiciens, comédiens, illustrateurs... sont pour nous un bras de levier tout comme pourrait l'être un mémorandum. Ils utilisent d'autres chemins, c'est tout. »

L'art comme vecteur de changement

Pour l'animateur, s'il est un endroit où la culture rencontre la politique, c'est bien « dans la sociologie certainement, dans l'anthropologie de toute évidence, mais aussi plus simplement, dans l'art et dans la rue. Dans un système qui fonctionne bien, la culture peut être le précurseur du politique, dans d'autres, c'est avant tout l'économie qui guide les décisions avec un critère de rentabilité. Trop souvent la notion de rentabilité est confondue avec celle de profit... D'où une certaine dérégulation. Au RBDL, nous prenons comme point de départ l'éducation permanente, et donc un vrai travail de groupe avec les personnes concernées. L'objectif est d'en extraire des raisons essentielles, porteuses de changements sociétaux. Outre des actions, des communiqués de presse, des conférences, nous utilisons l'art pour leurs donner différentes déclinaisons adaptées à des populations différentes. »

> Caroline Dunski

RBDL : Vincent Wattiez
Centre culturel du Brabant wallon
3, rue Belotte - 1490 Court-Saint-Étienne
010 62 10 39 - v.wattiez@ccebwb.be - www.rbdll.be



agenda 9/14

épinglé pour vous...

ma 16/9 à 20h, à Ittre / musique

Le quatuor Ébène,

Un quatuor à cordes classique qui peut sans peine se transformer en jazz band ! Le concert d'ouverture et de prestige du Festival de Wallonie Brabant wallon au Palais de Plume ! Avec Pierre Colombet (violin), Gabriel Le Magadure (violin), Mathieu Herzog (alto) et Raphaël Merlin (violoncelle)
067 64 73 23 - info@ittreculture.be
www.ittreculture.be

sa 20/9 à 20h30, à Louvain-la-Neuve / musique

Zap Mama

À l'instar de la carrière des meilleurs peintres de la Belle Époque, celle de Marie Daulne comporte différentes périodes. Si sa formation "Zap Mama", lauréate d'un Grammy Award, a d'abord connu un succès à l'échelle mondiale sous la forme d'un quintet polyphonique féminin, la chanteuse belge a, par la suite, totalement changé de formule en se rapprochant du rap, de la soul américaine, du jazz et de la pop.
www.fermedubiereau.be - 070 22 15 00

me 24/9 à 19h30, à Tubize / cinéma

La Religieuse

de Guillaume Nicloux

Le réalisateur est fortement lié au roman de Diderot dont le film est l'adaptation. "En pleine révélation punk et anarchiste, je me suis mis à dévorer les livres, et parmi eux *La Religieuse*, que j'ai reçu de façon très violente dans ma révolte et le foisonnement de questions que je me posais. Ce livre ne m'a jamais quitté et a laissé une marque indélébile en moi. Quelques années plus tard, je me suis demandé comment donner une dimension cinématographique à l'histoire de cette jeune fille mise au couvent contre son gré." Il lui a fallu de nombreuses années pour y parvenir.
www.tubize-culture.be - 02 355 98 95

me 24/9 à 20h, à Nivelles / musique

Haïti, un autre regard...

Neuf artistes de la nouvelle scène haïtienne revisitent des morceaux traditionnels et proposent aussi leurs propres compositions engagées et festives, osant un autre regard sur leur pays. Quatre chanteurs et chanteuses, cinq musiciens... Une approche artistique qui oriente vers un autre regard. Les clichés, les images à sens unique, proposés depuis toujours pour identifier Haïti, s'estompent pour faire place à une toute autre réalité dont fait partie la nouvelle scène contemporaine.

Également à La Hulpe le 1/10, à Ottignies le 3/10 et à Gembloux le 4/10.

www.centrecultureldenivelles.be - 067 88 22 77

ve 26/9 à 20h30, à Rixensart / scène et chansons

Mimi les pinsons

par la Compagnie du Tarmac. Mise en scène : Francy Begasse. Avec Vincent Leclercq, Gaëlle de Crombrughe, Jean-Christophe Lefèvre et Anne van K.

Ce quatuor à cordes vocales, présente une heure de chansons avec accords sur le fil, envolées surréalistes et chutes inattendues... un vrai Juke Box a cappella qui s'adresse à toute la famille ! Regardez-les droit dans les oreilles : ce quatuor poussera loin la chansonnette.
02 653 88 28 - www.crixensart.be

ve 26/9 à 20h, à Nivelles / cinéma

La Marche

de Nadil Ben Yadir

En 1983, dans une France en proie à l'intolérance et aux actes de violence raciale, trois jeunes adolescents et le curé des Minguettes lancent une grande marche pacifique de plus de 1000 km pour l'égalité et contre le racisme, entre Marseille et Paris. Malgré les difficultés et les résistances rencontrées, leur mouvement va faire naître un véritable élan d'espoir à la manière de Gandhi et Martin Luther King. Ils uniront à leur arrivée plus de 100 000 personnes venues de tous horizons, et donneront à la France son nouveau visage.
www.centrecultureldenivelles.be - 067 88 22 77

du sa 27/9 au me 29/10, à Tubize / exposition

Up ! Design

Un jouet devient lampe, de la pellicule photo se transforme en vase et du charbon en bijou, c'est la magie de l'upcycling ! L'exposition Up ! Design présente une sélection de créations d'une dizaine d'artistes éco-designers choisis par le Collectif Kalbut DSGN pour leurs univers singuliers et leur vision de l'upcycling. Ces designers, ou « upcycleurs », proposent des œuvres de design à base de matériaux recyclés.

Également à Nivelles du 14 au 27/11.

www.tubize-culture.be - 02 355 98 95

sa 27/9 à 11h et à 15h, à Rebecq / théâtre
dès 5 ans

Le Prince heureux

par Racagnac Productions asbl. Marionnettes et jeu : Philippe Evens. Musiques et jeu : Delphine Havaux.

Une adaptation sans paroles de la nouvelle

d'Oscar Wilde par un jeu très proche du public. Entrer dans le monde du prince heureux, c'est découvrir une symphonie des mains où l'expression visuelle et musicale remplace les mots. Un cadre intime où chacun vit chez soi, mais où l'arrivée d'un oiseau migrateur risque bien de bousculer les regards de chacun. L'orage passe et de nouvelles histoires d'amitiés se tissent...

067 63 70 67 - ccd.02@skynet.be

www.rebecqculture.be

sa 27/9 à 20h, à Waterloo / théâtre et littérature

Entre deux verres

par la Cie Lazzi. Avec Pascale Vander Zypen et Christian Dalimier.

Ce spectacle allie les cépages de la littérature française à ceux de la création contemporaine et se penche sur l'univers parfois bien énigmatique du vin... Quel vin allez-vous choisir pour accompagner une aile de raie au beurre citronné ? Quand un Romanée Conti fait la conversation avec un Bordeaux en promo... L'oncle Albert s'est enfilé trois bouteilles de Sancerre à la communion de Chloé... Vin propre, bio, nature, sulfité ? Peut-on servir du champagne à un enterrement ? Le duo y alterne des scènes de son cru avec des textes de Colette ou de Baudelaire.

02 354 47 66 - www.centre-culturel-waterloo.be

ma 30/9 à 20h, à Tubize / documentaire

Le pays basque, un film d'Hadrien Crampette

Entre beautés océanes et massifs pyrénéens, le pays basque fascine. Suivons les traces des corsaires et des explorateurs à la rencontre de cette culture à l'âme si vaillante. Le film nous transporte aux confins des Pyrénées et des vagues de l'Atlantique, sur un rivage énigmatique à biens des égards. D'où vient cette population à la langue unique et à la force légendaire, apparentée à aucune autre du vaste monde ? (Exploration du Monde)

www.tubize-culture.be - 02 355 98 95

**Cet agenda est absolument incomplet !
Consultez Culturebw.be, nouvelle vitrine
de la culture en Brabant wallon**



invitation

midi de l'urbanisme

Quel sera l'impact du développement des énergies renouvelables pour notre territoire ?

- > **Benoît Tonneau**,
Représentant du CADEV, Comité d'Action pour la Défense de l'Environnement à Villers-la-Ville
- > **Françoise Henry**,
Consultante Énergie au Guichet de l'énergie d'Ottignies
- > **Michel Huart**,
Secrétaire général de l'Association pour la Promotion des Énergies renouvelables (Aperé)
- > **Un représentant du SPW**, (à confirmer)
Département Aménagement du territoire et urbanisme

Vendredi 17 octobre 2014
de 12h à 14h30

Centre culturel du Brabant wallon - Foyer populaire
3, rue Belotte, 1490 Court-Saint-Étienne



Le Gouvernement wallon a récemment publié sa Déclaration de Politique Régionale 2014-2019. En matière d'énergie, les partenaires politiques annoncent la poursuite du développement des énergies renouvelables au bénéfice de la collectivité. L'implantation de dispositifs de production d'énergie (éolien, solaire photovoltaïque, solaire thermique, hydroélectricité, biomasse, pompes à chaleur...) peut avoir un impact plus ou moins conséquent sur le paysage, sur l'environnement et la biodiversité. Il est dès lors essentiel de préparer notre territoire au déploiement des énergies renouvelables en prenant en compte leur intégration dans le paysage.

Comment mesurer, anticiper, préparer et, si besoin, maîtriser les futures transformations de notre territoire, compte tenu du développement des énergies renouvelables ?

Quels pourraient être l'ampleur et l'impact de la production décentralisée de ces énergies au niveau local ?

Quelles sont les pistes pour que l'interaction entre énergie et paysage/environnement mais également entre énergie et ressources locales soient prises en compte dans les futurs documents d'urbanisme ?

Nous vous invitons à débattre de ces questions lors du prochain Midi de l'urbanisme.

Inscriptions obligatoires avant le 13 octobre 2014

m.urbanisme@ccbwb.be

010 62 10 55

Tarif : 5 euros (sandwich et boissons compris)

